## Article 31 du Règlement

1990-1991. Cela importe peu, car les libéraux n'ont cure de l'argent. Est-ce un problème pour le Parti libéral?

## [Français]

Monsieur le Président, le gouvernement demande à VIA Rail, contrairement à ce qu'a dit mon collègue de Terre-Neuve. . .

## [Traduction]

Il sait fort bien qu'aucune décision n'a été prise. Il a énuméré nombre de routes qui seront abandonnées. Il est mieux informé que moi, car je n'ai reçu aucun document là-dessus. VIA Rail fait son propre travail, et c'est bien.

- M. Tobin: Tout est de la faute de VIA Rail, n'est-ce pas?
- M. Bouchard (Roberval): La société présentera des propositions et des recommandations au gouvernement. Nous aurons alors le plan de M. de Belleval dont vous parlez. M. de Belleval n'est pas ici, car il ne partageait pas notre avis. Il a démissionné. Il a préféré laisser le gouvernement agir comme il le devait. Je pense que mon ami sait très bien ce que je veux dire.

Je termine en disant que l'expansion du réseau de transport s'impose au Canada. Cela ne fait aucun doute. Le ministère des Transports a un budget de 3,1 milliards de dollars. J'estime que le Canada est un pays où les fonds consacrés au transport sont dépensés judicieusement, mais nous devons apporter des corrections. C'est ce que nous allons faire. Nous voulons vivre raisonnablement selon nos moyens. Mon ami sait très bien que Terre-Neuve est heureuse aujourd'hui. Elle aura 800 millions de dollars. . .

- M. Tobin: Le gouvernement de Terre-Neuve veut renégocier l'entente.
- M. Bouchard (Roberval): . . . pour les routes dans les vingt prochaines années. Les Terre-Neuviens sont heureux, car. . .
- M. Tobin: Il faudrait que vous veniez à Terre-Neuve, mon ami.
- M. Bouchard (Roberval): . . . ils savent très bien qu'investir dans un mode de transport qui ne sert plus, qui ne répond pas aux voeux des Canadiens ne serait ni sensé ni dans l'intérêt futur du Canada.
- M. le vice-président: Comme il est 11 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés, en conformité de l'article 31 du Règlement.

# DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

## LES PÊCHES

LA PÊCHE DE FOND DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le dernier exemple de l'incompétence du gouvernement dans l'administration des pêcheries de la région de l'Atlantique. Pendant près de deux semaines les pêcheurs de fond de l'Île-du-Prince-Édouard dont les embarcations mesurent moins de 45 pieds se sont vu imposer une limite sans précédent de 2 000 livres de poisson par jour. C'est ridicule. Une prise de 2 000 livres par jour ne permet même pas aux pêcheurs de faire leurs frais et encore moins de réaliser des bénéfices. Au début de mai il y a eu un surplus de prises dans l'est du golfe. Le contingent a alors été abaissé à 12 000 livres. Bien que le surplus ait été épuisé, le contingent a ensuite été ramené à 2 000 livres. Où est la logique derrière cette mesure draconienne? Le poisson abonde, mais les pêcheurs n'ont pas le droit de pêcher.

#### • (1100)

Il est vrai que le contingent a été partiellement rétabli. Mais qu'en est-il des graves pertes que les pêcheurs ont subies pendant près de deux semaines? Le ministre peut-il expliquer à la Chambre et aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard. . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

### LES FORCES CANADIENNES

LES PREMIÈRES FEMMES PILOTES DE CHASSE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, les Forces canadiennes ont maintenant leurs premières femmes pilotes de chasse. Les capitaines Deanna Brasseur et Jane Foster ont réussi le cours de base de formation de pilotes de chasse d'une durée de sept mois donné à la base des forces armées de Cold Lake.

Ce cours de formation intensif comporte des séances théoriques ainsi qu'une formation pratique en combat aérien, en manoeuvres tactiques et en utilisation des armements.

Après la cérémonie de collation des grades le samedi 10 juin, le capitaine Brasseur se joindra à l'escadron de l'OTAN et le capitaine Foster à l'escadron NORAD, tous deux stationnés à Cold Lake.